

**PORTANT RECEVABILITE DES CANDIDATURES
ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS AUX CONSEILS DE COMPOSANTES (RENOUVELLEMENT GLOBAL OU PARTIEL),
AU CONSEIL DE L'ÉCOLE DOCTORALE SCIENCES POUR L'INGÉNIEUR (RENOUVELLEMENT PARTIEL) ET AU
CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE (RENOUVELLEMENT PARTIEL) DE L'UNIVERSITE
CLERMONT AUVERGNE**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 713-1 et suivants, L. 719-1, L. 719-2, L. 721-1 et suivant, D. 713-1, D. 719-1 à D. 719-40, D. 721-1 à D. 721-8 ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Université Clermont Auvergne et approbation de ses statuts ;

Vu l'arrêté rectoral n°2020-05 du 26 mars 2020 consolidé portant institution des commissions de contrôle des opérations électorales de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes et désignation du représentant du recteur de région académique ;

Vu les statuts de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne ;

Vu les statuts de l'Institut Universitaire de Technologie de l'Université Clermont Auvergne (IUT), de l'École d'Économie, de l'École de Droit, de l'UFR Langues Culture et Communication (UFR LCC), de l'UFR Psychologie, Sciences Sociales, Sciences de l'Éducation (UFR PSSSE), de l'UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (UFR STAPS), de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE), de l'URF de Biologie, de l'UFR de Chimie, de l'UFR de Mathématiques, de l'École Universitaire de Physique et Ingénierie (EUPI), de l'Observatoire de Physique du Globe de Clermont-Ferrand (OPGC) ;

Vu les règlements intérieurs de l'École Doctorale Sciences pour l'Ingénieur (SPI) ;

Vu la délibération de l'assemblée provisoire de l'UCA n°2020-12-18-06 portant sur la mise en place du vote électronique au sein de l'UCA ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'UCA n°2021-06-29-06 portant désignation des membres du comité électoral consultatif de l'UCA ;

Vu l'arrêté n° EPE UCA-2021-009 portant sur les modalités d'organisation du vote électronique ;

Vu l'arrêté n° EPE UCA-2022-448 portant organisation des élections des représentants aux conseils de composantes (renouvellement global ou partiel), au conseil de l'École Doctorale Sciences Pour l'Ingénieur (renouvellement partiel) et au conseil de la formation et de la vie universitaire (renouvellement partiel) de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu l'arrêté n° EPE UCA-2022-449 portant publication des listes électorales – Élections des représentants aux conseils de composantes (renouvellement global ou partiel), au conseil de l'École Doctorale Sciences Pour l'Ingénieur (renouvellement partiel) et au conseil de la formation et de la vie universitaire (renouvellement partiel) de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu l'arrêté n° EPE UCA-2022-462 portant modification de l'arrêté ° EPE UCA-2022-448 ;

Vu l'avis du comité électoral consultatif en date du 15/11/2022 ;

ARRETE

Article 1

Sont déclarées recevables, pour l'élection au Conseil de l'École d'Économie – Collège USAGERS, les candidatures suivantes :

⇒ PAS DE CANDIDATURE

Article 2

Sont déclarées recevables, pour l'élection au Conseil de l'UFR PSSSE – Collège USAGERS, les candidatures suivantes :

➤ « **Liberosis** »

1.	Madame	SARAH	SEMIANE
2.	Monsieur	NATAEL	VIAL
3.	Madame	LOUNA	SOULON
4.	Monsieur	MATHIS	SALESINA
5.	Madame	JULIETTE	SANNA
6.	/		
7.	/		
8.	/		
9.	/		
10.	/		

Article 3

Sont déclarées recevables, pour l'élection au Conseil de l'UFR STAPS – Collège USAGERS, les candidatures suivantes :

➤ « **BOUGE TON STAPS** »

1.	Monsieur	GABI	PAYS
2.	Madame	MARIE	SOUBRY
3.	Monsieur	ADRIEN	MANLHIOT
4.	Madame	ROMANE	CROMARIAS
5.	Monsieur	VALENTIN	MARTINS
6.	Madame	LAURINE	CORREE
7.	Monsieur	SIMON	TISSIER
8.	Madame	AGATHE	ROCHE
9.	Monsieur	JOSEPH	BRUEL
10.	Madame	LUCIE	LAFON
11.	Monsieur	EMILE	EVELLIN
12.	Madame	MAE	REDON

Article 4

Sont déclarées recevables, pour l'élection au Conseil de l'Observatoire de Physique du Globe de Clermont-Ferrand (OPGC) – Collège USAGERS, les candidatures suivantes :

➤ « **LAMP/LMV** »

1.	Monsieur	REMY	JUBERTIE
2.	Madame	PAULINE	FOMBELLE
3.	Monsieur	PIERRE	GRZEGORCZYK

4.	Madame	LAURINE	BARREAU
5.	Monsieur	ROMAIN	GUILLARD
6.	Madame	EMMIE	BONILAURI
7.	Monsieur	ROMAIN	SALIGNAT
8.	Madame	LAURENCE	NIQUET

Article 5

Sont déclarées recevables, pour l'élection au **Conseil de l'École de Droit**, les candidatures suivantes :

- Collège A
 - **Monsieur REMI OULION**
- Collège B
 - **Monsieur YANNICK BLANDIN**
 - **Monsieur ANTHONY MAYMONT**
 - **Monsieur CHRISTOPHE MARIANO**
- Collège BIATSS
 - **Madame MARIA AMELIA MOUTINHO TAVARES**
 - **Madame MARION L'HOTE**
- Collège USAGERS
 - **« Une liste, une fac, votre BDE »**

1.	Monsieur	BAPTISTE	EDIER
2.	Madame	MARINE	THEME
3.	Monsieur	FELIX	LEBATTEUR
4.	Madame	LEA	BORDENAVE
5.	Monsieur	AXEL	MARTIN
6.	Madame	AGATHE	RAMET-DIEM
7.	Monsieur	MAXIME	MUSCAT
8.	Madame	CHLOE	LAUSTRIAT
9.	Monsieur	THEO	HOSPITAL
10.	Madame	JULIA	MARTINI
11.	Monsieur	NATHANAEL	DEBAPTISTE
12.	Madame	MATHILDE	DUTON

- **« UNI : Droit, mérite et excellence ! »**

1.	Monsieur	CLEMENT	DAUBY
2.	Madame	JUSTINE	CUBIZOLLE
3.	Monsieur	MATHIS	BALANGER
4.	Madame	CLAIRE	HUGONENC
5.	Monsieur	AUGUSTIN	EHEL
6.	Madame	JEANNE-MARIE	DE ROBILLARD
7.	/		
8.	/		
9.	/		

10.	/		
11.	/		
12.	/		

Article 6

Sont déclarées recevables, pour l'élection au **Conseil de l'IUT**, les candidatures suivantes :

- Collège B

⇒ PAS DE CANDIDATURE

- Collège D

⇒ PAS DE CANDIDATURE

- Collège USAGERS

➤ « **Etudiants indépendants** »

1.	Monsieur	ERIC	FOURMENTIN
2.	Madame	LEONIE	FOURNIER
3.	Monsieur	LOUIS	LASHERMES
4.	Madame	PERRINE	HUBLIN
5.	Monsieur	MARIUS	BARREAU
6.	Madame	YASMINE	ADDI
7.	/		
8.	/		

Article 7

Sont déclarées recevables, pour l'élection au **Conseil de l'UFR LCC – Collège USAGERS**, les candidatures suivantes :

➤ « **Cocarde : l'Alternative** »

1.	Madame	ANNABELLE	MONOS
2.	Monsieur	MATTHIEU	HOERNER
3.	/		
4.	/		

➤ « **La voix des étudiants** »

1.	Madame	MATHILDE	AYMARD
2.	Monsieur	FLORIAN	FENELON
3.	/		
4.	/		

➤ « **Pour vivre, étudier, décider : VOTE UNEF** »

1.	Madame	CAMILLE	PRUDHOMME
2.	Monsieur	URIAH	UGHETTO
3.	Madame	TINY	MATEUS
4.			

Article 8

Sont déclarées recevables, pour l'élection au Conseil de l'INSPE – Collège USAGERS, les candidatures suivantes :

➤ « Former et être formé.e pour éduquer, enseigner, évoluer »

1.	Madame	LOU-ANNE	BERIARD
2.	Monsieur	JONATHAN	FERROUDJ
3.	Madame	HELENE	RIGOLET
4.	Monsieur	CORENTIN	IDRIS
5.	Madame	ALEXANDRA	DE MONTE
6.	Monsieur	KEVIN	ESTEVEES
7.	/		
8.	/		
9.	/		
10.	/		
11.	/		
12.	/		

Article 9

Sont déclarées recevables, pour l'élection au Conseil de l'UFR de Biologie – Collège USAGERS, les candidatures suivantes :

➤ « Mesnard / Alizert »

1.	Madame	ALICE	MESNARD
2.	Monsieur	LUCAS	ALIZERT

Article 10

Sont déclarées recevables, pour l'élection au Conseil de l'UFR de Chimie – Collège USAGERS, les candidatures suivantes :

⇒ PAS DE CANDIDATURE

Article 11

Sont déclarées recevables, pour l'élection au Conseil de l'UFR de Mathématiques – Collège USAGERS, les candidatures suivantes :

⇒ PAS DE CANDIDATURE

Article 12

Sont déclarées recevables, pour l'élection au Conseil de l'EUPI – Collège USAGERS, les candidatures suivantes :

➤ « Pour vivre, étudier, décider : VOTE UNEF »

1.	Monsieur	ANDREA	ANTONIALI
2.	Madame	MANON	GARMY ROYON
3.	/		
4.	/		

Article 13

Sont déclarées recevables, pour l'élection au **Conseil de l'École Doctorale Sciences pour l'Ingénieur (ED SPI) – Collège USAGERS Doctorants**, les candidatures suivantes :

⇒ PAS DE CANDIDATURE

Article 14

Sont déclarées recevables, pour l'élection au **CFVU – Institut IUT – Collège USAGERS**, les candidatures suivantes :

➤ « **BOUGE TON CAMPUS avec la FedEA et tes assos étudiantes** »

1.	Monsieur	ARTHUR	DURAND
2.	Madame	LOU-ANNE	BARRAT
3.	Monsieur	GABRIEL	ROUX
4.	Madame	ANAIS	CHARLES

➤ « **Etudiants indépendants, site de Montluçon** »

1.	Madame	LEONIE	FOURNIER
2.	Monsieur	ERIC	FOURMENTIN
3.	Madame	PERRINE	HUBLIN
4.	/		

➤ « **Etudiants IUT de bonnes volontés** »

1.	Monsieur	SASHA	HAVREZ
2.	Madame	AUDREY	SOUSSEING
3.	Monsieur	TOM	BERTRAM
4.	Madame	MAELYS	DE SOUSA

Article 15

Le présent arrêté sera porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux des composantes et écoles doctorales concernées, et mis en ligne sur le site INTRANET de l'UCA (<https://www.uca.fr/elections/>).

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 15 novembre 2022.

Le Président de l'Université Clermont Auvergne,



Mathias BERNARD



Le Président de l'Université Clermont Auvergne certifie le caractère exécutoire de cet acte,

- Transmis au contrôle de légalité le

15 NOV. 2022

- Publié le

15 NOV. 2022

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.